



ORDONNANCE SOMMATION DE RESTITUER

Par **fikette**, le **07/03/2016** à **15:25**

Bonjour,

Nous avons reçu ce jour une ordonnance sommation de restituer notre véhicule. La société financo (malgré un accord verbal avec eux) a dénoncé notre contrat suite à 2 mensualités impayées.

L'ordonnance en question aurait été rendue par le tribunal de Grasse. Est-il normal que cette ordonnance soit rendue : - sans tampon du tribunal

- sur simple feuille blanche (pas de papier à en-tête, rien... un gribouillis comme signature du juge ?

Que dois-je mettre dans la lettre d'opposition ? dois-je mettre tous les éléments qui motivent notre demande ? Nous n'avons qu'une seule voiture, et mon conjoint en a besoin pour se rendre sur son lieu de travail car il a des horaires décalés, travaillant dans l'hôtellerie.

Merci pour vos conseils

Bien cordialement

Par **youris**, le **07/03/2016** à **17:54**

bonjour,

vous devriez contacter le greffe du tribunal qui aurait rendu cette décision afin de vérifier si c'est une ordonnance ou simplement une demande faite au juge.

salutations